
 Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n°85
Chargée de l'examen du Postulat de Monsieur Henri Klunge : Un drone, mais pour quoi faire ?

Présidente de séance : Mme Claude Nicole Grin

Les Verts

Présent-e-s :

Mme Véronique Beetschen	Les Verts
Mme Aude Billard	Socialiste
Mme Gianna Marly	Socialiste
Mme Antonela Vonlanthen	Socialiste
M. Sébastien Kessler	Socialiste
M. Henri Klunge	Libéral-Radical
M. Philipp Stauber	Libéral-Conservateur
M. Jean-Marie Fürbringer	Le Centre
M. Philippe Ducommun	UDC

Excusés :

M. Matthieu Carrel	Libéral-Radical
M. Pierre Conscience	Ensemble à Gauche

Représentants de la
Municipalité

et de l'administration : M. Pierre-Antoine Hildbrand

M. Hervé Kaufmann	Directeur de la sécurité et de l'économie
Mme Vera Banjas	Chef entité juridique Assistante du Commandant pour la prise de note

Lieu : Bâtiment administratif du Flon, rue du Port Franc 18, salle de conférence 157, 1^{er} étage

Date : 26 octobre 2017

Début et fin de séance : 16h30 à 17h20

Rappel du Postulat :

Le postulant fait le constat qu'à Lausanne, de même que sur l'ensemble du territoire suisse, les drones et les technologies liés à leur développement sont en expansion ainsi que la multiplicité de leurs usages : récréatif, commerciaux militaire, etc. Il souligne aussi que l'association *Global UTM* s'est installée sur le site de l'EPFL et que celle-ci a pour objectif de faciliter l'intégration des drones dans les espaces aériens. Selon le texte du postulat « l'initiant demande à la Municipalité de bien vouloir faire un compte-rendu sur la réglementation actuelle concernant l'utilisation de drone à visée commerciale/ expérimentale à Lausanne, ainsi que ses intentions pour une cohabitation optimale de cette nouvelle technologie avec les infrastructures existantes à Lausanne ».

Discussion générale

Le débat porte, tout d'abord, sur la compétence de la Ville à édicter une réglementation sur l'utilisation des drones. De l'avis général cela n'entre pas dans ses attributions. Par contre, la question de l'application du cadre légal de l'usage des drones concerne directement la population

lausannoise à plusieurs titres, notamment sur les questions de sécurité et de protection des données. Elle concerne également les activités commerciales engendrées par l'engouement pour les drones, il est mentionné qu'une école de pilote de drones souhaite s'implanter à Lausanne et y déployer ses activités.

Il est rappelé que les drones rentrent dans la catégorie des engins aéronautiques et à ce titre, comme pour l'ensemble de l'avion, leur usage est assujéti à des directives fédérale. L'exploitation des drones qui excèdent un poids de 30 kg requiert une autorisation de l'OFAC, Office fédéral de l'aviation civile. Les conditions d'utilisation des drones et des modèles réduits volants d'un poids égal ou inférieur à 30 kg figurent dans l'ordonnance du DETEC – Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la Communication sur les aéronefs de catégories spéciales. Celle-ci prévoit notamment que le survol des zones aéroportuaires ainsi que leurs environnement dans un périmètre d'un diamètre de 5 km est soumis à une autorisation spéciale, ce qui dans le cas de Lausanne couvre presque toute la ville.

Il est rappelé que chaque canton et chaque commune peut ajouter des restrictions supplémentaires et a la possibilité d'édicter un règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation, de manière à régler également l'usage des drone, ce qu'a fait notamment le Canton de Genève. Le Chef de l'entité juridique précise que pour la ville de Lausanne c'est la police de Lausanne qui donne un préavis mais la décision d'autorisation appartient au responsable de l'aéroport de la Blécherette. A ce jour, la plupart des demandes d'autorisation ont concerné des drones utilisés pour des prises de vues commerciales et professionnelles. Les critères d'octroi sont le respect et la protection de données privées, de ne pas survoler une manifestation, d'éviter le survol des bâtiments qualifiés de sensibles,... Une commissaire évoque les dangers liés au mauvais pilotage d'un drone et aux dangers que sa chute peut occasionner.

Il ressort du débat que de l'utilisation des drônes devient de plus en plus importante et qu'une réflexion plus approfondie est nécessaire pour une meilleure exploitation et coordination en bonne harmonie avec les habitants. La majorité des personnes s'accorde à dire qu'une reformulation de la demande à la Municipalité dans ce sens serait souhaitable. Avec l'accord du postulant, celle-ci devient :

Par ce postulat, l'initiant demande à la Municipalité de bien vouloir procéder à un état des lieux sur l'utilisation de drones à Lausanne, ainsi que ses intentions pour une cohabitation optimale de cette nouvelle technologie avec les habitants et les infrastructures existantes.

Conclusion de la commission

La commission décide de renvoyer le postulat à la Municipalité, par 9 voix pour et 1 abstention.

Lausanne, le 6 février 2018

La rapportrice :
Claude Nicole Grin